

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 944 /T.P.

Astrida, le 17 juillet 1947.-

Objet:
Ravitaillement travailleurs.-

Monsieur le Chef de Chantier,

Comme suite à votre lettre en date du 13-7-47, j'ai l'honneur de vous faire connaître que toutes les dispositions ont été prises avec Minétain pour assurer le ravitaillement régulier de votre chantier. Malgré des rappels fréquents, je constate que la dite Société attend fréquemment jusqu'à la dernière minute pour vous faire parvenir ses camions. J'insiste encore auprès d'elle pour que cesse cette façon d'agir dangereuse.

D'autre part, ma lettre n°904/T.P. du 10-7-1947 vous a expliqué le mode à suivre pour le ravitaillement en viande de votre chantier.

L'Administrateur Territorial,
A. PREUD'HOMME,

Monsieur E. BEGUIN
Chef de Chantier routier



CONGO BELGE

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19

ANNEXE

OBJET:

Vm. Jm. Compagnie
à ce sujet
le jeudi 17/7.
à 11 h 30.

|

M. le ...

C. J. à votre lettre en date du 13/7. J'ai l'h. de v. f. c. que tous les dispositifs ont été faits sur un terrain pour assurer votre le rattachement régulier de votre chantier. Malgré des rappels fréquents je constate que la dite société attend ~~proprement~~ jusqu'à la dernière minute pour vous faire parvenir ses comptes.

à autre part, ma lettre n. 904 TP du 10/7/47. mes explications le mardi.